

Vous êtes détenteur de cochons de compagnie ?

Quelques recommandations



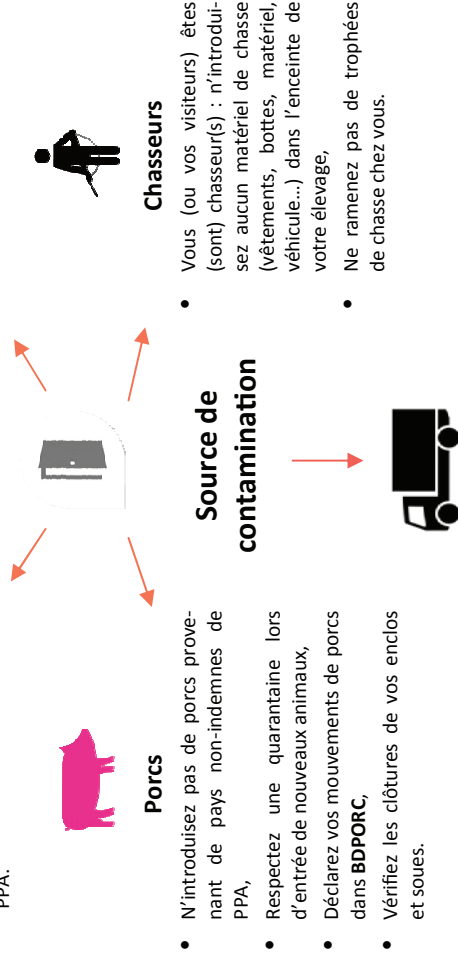
Déchets de cuisine

- (Persistence plusieurs mois dans les produits porcins, des années dans la viande congelée)
- Il est interdit de nourrir les porcs avec des déchets alimentaires, quelque soit leur origine (restauration collective, industrie agro-alimentaire, cuisine familiale...).
- Les importations de viandes et produits à base de porc ou de sanglier sont strictement interdites depuis des pays non-indemnes de PPA.



Visiteurs/Voyageurs

- Respectez et faites respecter un délai de 72 heures entre le dernier contact avec des porcs ou des sangliers d'un pays non-indemne de PPA et l'entrée chez vous,
- Procédez à un lavage des mains systématiquement avant d'entrer en contact avec vos cochons,
- Fournissez des tenues propres et spécifiques à vos visiteurs (combinaison + bottes).



Camions animaux et aliment du bétail, matériel d'élevage

(Persistence 6 à 10 jours dans les fécès)

- Evitez d'effectuer des transports à destination ou depuis un pays non-indemne de PPA, ou d'utiliser du matériel ayant servi dans un pays non-indemne de PPA,
- Contrôlez visuellement l'état de propreté du camion, et refusez le chargement si le camion est sale,
- Respectez ou faites respecter un délai de 72 heures pour tout nouveau transport après un retour d'un pays non-indemne de PPA,
- Effectuez ou faites effectuer un nettoyage/désinfection complet du véhicule et/ou du matériel avant de pénétrer sur le territoire français, et faites ou faites faire un 2^{ème} nettoyage/désinfection avant tout nouveau transport/toute nouvelle utilisation en France.

Le point sur

La Peste Porcine Africaine

Risques et prévention



En cas de suspicion, contactez la DDPP de votre département :

Département	Heures d'ouverture	Téléphone	Hors horaires => Préfecture	Email
09	Du lundi au vendredi : 08h30 - 12h et 14h - 16h30 Du lundi au vendredi : 9h15 - 11h30 et 14h - 16h	05 61 02 43 00 04 34 42 91 00	05 61 02 10 00 04 68 10 27 00	ddcspp@ariede.gouv.fr ddcspp-ariede@ariede.gouv.fr
11	Du lundi au Vendredi : 9h - 12h et 14h - 16h	05 65 73 52 00	05 65 75 71 71	ddcspp@aveyron.gouv.fr
12	Du lundi au Vendredi : 8h45 - 12h	04 30 08 60 50	04 66 36 40 40	ddpp@gard.gouv.fr
30	Du lundi au Vendredi : 14h - 16h sinon sur RDV	05 67 69 11 26 05 67 69 11 00	05 34 45 34 45	ddpp@haute-garonne.gouv.fr
31	Du lundi au vendredi : 9h - 12h et 14h - 16h30	05 62 58 12 00	05 62 61 44 00	ddcspp@gers.gouv.fr
32	Du Lundi au Vendredi : 9h - 12h et 14h - 16	04 99 74 31 50	04 67 61 61 61	ddpp@herault.gouv.fr
34	Du lundi au Jeudi : 9h - 12h et 14h - 17h Vendredi 9h - 12h et 14h - 16h	05 65 20 56 00	05 65 23 10 00	ddcspp@lot.gouv.fr
46	Du lundi au vendredi : 9h - 12h et 13h30 - 16h30	04 30 11 10 00	04 66 49 60 00	ddcspp@lozere.gouv.fr
48	Du lundi au vendredi : 8h30 - 12h et 13h30 - 16h30	05 62 46 42 75	05 62 56 65 65	ddcspp-spa@hautes-pyrenees.gouv.fr
65	Du lundi au Jeudi : 09h - 12h et 14h - 16h30 Vendredi : 09h - 12h	04 68 66 27 00	04 68 51 66 66	ddpp@pyrenees-orientales.gouv.fr
66	Du lundi au Vendredi : 9h - 11h30 et 14h - 16h	05 81 27 50 00	05 63 45 61 61	ddcspp@tarn.gouv.fr
81	Du lundi au Jeudi : 9h - 12h et 14h - 16h30 vendredi et veilles de fêtes : 9h - 12h et 14h - 16h	05 63 21 18 00	05 63 22 82 00	ddcspp@tarn-et-garonne.gouv.fr
82				

et l'ASOP :



asamip@free.fr



05.61.73.77.80



ASOP
ASSOCIATION SANITAIRE OCCITANIE PORCINE
2 Allée Elzébar - Auvillan 10630
BP 82266, 31322 CASTANET TOLOSAN
Tel 0581377180 / Fax 0581737782



Qu'est-ce que la Peste Porcine Africaine ?

Une maladie virale, très contagieuse, mortelle



Qui est atteint ?

- Les porcs domestiques et sangliers,
- Les suidés sauvages africains sont porteurs inapparents,
- Pas de risques pour les humains.

Quels symptômes ?

Incubation : 3-15 jours (3-4 jours en forme aigüe).

- Mort subite sans autre signe,
- Fièvre élevée (40,5 à 42°C) et/ou hypothermie (< 38°C), rougeur de la peau, diminution appétit, apathie, cyanose (extrémités bleues), incoordination motrice dans les 24-48h avant la mort, vomissements, diarrhée parfois sanglante, larvoiement, avortement, mort dans les 6/13 jours (voire 20 jours).

Tous les âges sont concernés

Où est le virus ? Pendant combien de temps ?

- Dans le sang, les tissus (viande...), sécrétions et excréments des animaux malades ou morts,
- Pendant : 6 à 10 jours dans les fécès,
Plusieurs mois dans les produits à base de porc,
Des années dans la viande congelée.

Où sévit la PPA ?

- En Europe : en Pologne et dans les Pays Baltes depuis 2014 ; en Rép. Tchèque et Roumanie depuis 2017, en Sardaigne depuis 1978.
- Hors Europe : en Russie, Ukraine, Moldavie, Afrique.

Que faire en cas de suspicion ?

Contactez votre vétérinaire traitant de l'élevage ou la DDPP (n° tél. cf. verso).

Quelles portes d'entrée ?

- Contact avec les animaux en phase d'incubation, malades ou ayant survécu ou avec des chiens de chasse,
- Ingestion d'aliment infecté (déchets de restauration, sandwich, etc.),
- Contact avec des matériaux contaminés : camions de transport, bottes, vêtements et trophées de chasse, matériel d'intervention en élevage, roue de voiture.

Quels risques ?

- Porcs et sangliers : mortalité proche de 100 % en 6 à 13 jours,
- Occitanie : restriction des mouvements d'animaux, abattage d'élevages,
- France : baisse (forte et durable) du cours du porc, fermeture des exportations vers certains pays.

Peut-on prévenir la PPA ?

- NON, il n'existe pas de vaccin,
- MAIS la prévention passe par la biosécurité et l'hygiène (cf. verso), la quarantaine et l'abattage en cas de PPA avérée.

Peut-on la guérir ?

- NON, il n'existe pas de traitement.